

M. SPROULE: Je dois accepter l'affirmation de l'honorable ministre mais ce qui a paru dans le "Globe" a laissé une toute autre impression dans le pays. Je n'ai rien de plus à dire pour le moment excepté que je ne crois pas que le ministre des Finances ait été très courtois envers l'honorable député de Simcoe-sud (M. Lennox) quand il a demandé si dans le cas où les négociations se termineraient avec succès et ainsi que le croyait le ministre des Finances, il serait nécessaire de les faire ratifier par le Parlement avant de devenir loi.

L'hon. **M. FIELDING:** Je dépose sur le bureau, dans la forme accoutumée, une résolution pour que nous siégeons en comité des subsides et sur laquelle un bill sera basé; ainsi la rectification ne peut pas se faire sans le consentement du Parlement. Mais en conformité de l'usage relatif à nos tarifs, au moment où les résolutions sont déposées sur le bureau de la Chambre, elles entrent en vigueur, la ratification par le Parlement devant être faite un peu plus tard.

M. SPROULE: Je parle d'un incident qui s'est passé la semaine dernière quand l'honorable député de Simcoe-sud a demandé si les concessions qui pourraient être faites nécessiteraient la sanction du Parlement, et le ministre ne lui a donné aucune réponse.

L'hon. **M. FIELDING:** Quand la question a été posée par l'honorable député de Simcoe-sud, il y a quelques jours, aucun arrangement n'avait été conclu et c'eût été impolitique de faire une déclaration. Je n'ai certainement pas eu l'intention de manquer de courtoisie envers l'honorable député. Comme cette question ne doit pas être réglée immédiatement, il n'y aura pas d'opposition si un honorable député propose l'ajournement du débat.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance.

M. W. F. MACLEAN (York-sud): J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les explications données cet après-midi par l'honorable ministre des Finances et je me propose de les discuter brièvement. Mais je dirai tout d'abord, qu'à mon point de vue, la déclaration la plus importante de la séance est celle de l'honorable premier ministre, qui nous a annoncé la ratification par son Gouvernement du traité concernant les eaux limitrophes.

C'est un acte important, lourd de conséquences pour des intérêts considérables et j'espère que ce traité mettra fin aux con-

M. S. FIELDING.

flits internationaux, avec d'excellents résultats pour les deux pays.

Ceux qui suivent la marche des événements aux Etats-Unis n'ont pas été sans remarquer que le sénateur Root, qui était secrétaire d'Etat, dans le gouvernement précédent, a déclaré qu'il fallait à tout prix éviter les complications douanières qui pourraient empêcher la ratification du traité concernant les eaux limitrophes.

Nous avons donc appris aujourd'hui la nouvelle que deux importantes questions sont réglées—la ratification du traité qui règlera les difficultés provenant des eaux limitrophes et la déclaration du ministre des Finances, qu'il n'y aura pas de guerre de tarif.

C'est un règlement satisfaisant, mais seulement temporaire, de la situation. Quoi qu'il en soit, c'est un règlement et il peut paver la route à un rapprochement plus complet entre les deux pays, et jusque-là je suis prêt à reconnaître au Gouvernement le mérite qui lui revient dans cette affaire. A mon sens, le résultat le plus clair c'est que la grande république américaine a enfin été amenée à reconnaître que le Canada est une nation libre et indépendante sur ce vaste continent de l'Amérique septentrionale et que nous en possédons, comme je le crois, la meilleure part.

Les Etats-Unis ont du reconnaître aussi que le Canada a le droit de faire les tarifs qu'il veut et d'affirmer son autonomie commerciale, dans la pleine acception du mot. Voilà ce que les Etats-Unis ont été obligés de reconnaître, et il a fallu du temps pour les amener à faire cette constatation.

Nos voisins ont dû reconnaître également que le Canada a le droit d'accorder un traitement de faveur à la mère patrie et aux possessions britanniques et de conclure des traités de commerce avec les autres pays. L'arrangement survenu affirme aussi notre droit d'imposer des droits d'exportations.

L'indépendance commerciale, l'indépendance fiscale, sont en grande partie assurées par les droits d'exportation et les ressources d'un tarif protecteur. A une certaine époque on a discuté dans ce pays la question de savoir si un tarif pouvait améliorer la situation commerciale d'un pays. Nous avons donné la preuve qu'il le pouvait. Les événements ont donné raison à sir John Macdonald et à ses collègues qui ont introduit la politique nationale; il est aujourd'hui démontré qu'un tarif, que des primes, que des droits d'exportations, que toutes les ressources qui sont dans le carquois d'un protectionniste, peuvent être mis à contribution et sont même nécessaires pour assurer l'indépendance commerciale d'une nation.

Cette politique inaugurée ici, il y a déjà un grand nombre d'années, et non sans de grandes hésitations et à laquelle on prédisait l'insuccès, triomphe aujourd'hui et est